

à l'importance du travail à entreprendre pour
donner suite le 16 avril 1959 aux adjudications et
concessions lancées les 15 et 24 février 1959 par la Régio-
tion spéciale,

décide

5. approuver les adjudications et concessions prévues pour
le 16 avril et de lancer immédiatement des appels d'of-
fres limités à l'achèvement de la rotonde centrale
et à l'aménagement des abords du chantier.

charge

M. le Maire d'informe les commissionnaires de cette
décision.

adopté par 25 voix - 1 abst. : M. Galland - 1 voix contre : M. Pélissier
M. Galland et Sire ont fait valoir de l'annulation.

Questions diverses.

1) Accords aux limites de Madagascar.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de-
cret de 100.000 francs a été voté par le Bureau de
Préfecture pour les limites de Madagascar.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter au nom
de la ville un nouveau décret de 100.000 francs.

Le Conseil Municipal

sur la proposition de Monsieur le Maire
décide de voter un décret de 100.000 francs et
faire des limites de Madagascar.

- dit que la dépense sera mandatée ch. XXXI

du budget primitif "Dépense initiales"
adopté à l'unanimité.

2) Utilisation des crédits de l'Allocation Nationale

soi Paroisse 1958.

Le Conseil Municipal

sur les demandes des Directeurs d'écoles

sur l'avis de M. le Directeur de l'enseignement primaire
et de Mme l'Inspectrice des écoles maternelles

décide

9051

le 18.6.59

sur la Rôle

9050

le 17.4.59

le 17.4.59

classe fabriquer au groupe Eugène Jelléau: 1.550.000 frs

2) matériel d'enseignement collectif:
compendium de chimie, compendium
métrique, globe terrestre, etc. 2.097.850 frs
3) coopérative scolaire 53.150 frs
soit au total 3.701.000 frs
donne

pouvoir au Maire pour passer commande et
signer mandat concernant l'utilisation de
ce crédit de 3.701.000 francs.
Approuvé à l'unanimité'

3) Subvention aux Mutuels du travail -

4955-
52 La section locale des Mutuels du travail
assurés sociaux, invalides civils, a été chargée
de l'organisation, le 3 mai 1959, du Congrès
départemental de la société -

Le Congrès se tiendra au Palais des Congrès
mais les ressources de la société sont très
limitées. Il est proposé d'attribuer une subvention
de 25.000 francs compensant le prix de location
demandé pour la location de la salle -

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par la section locale
des Mutuels du Travail, assurés sociaux, invalides
civils,
considérant les buts poursuivis par cette société
décide

— d'attribuer une subvention exceptionnelle
de 25.000 frs à la section locale des Mutuels
du travail de Royan, à l'occasion du Congrès
départemental qu'elle organise à Royan au
Palais des Congrès le 3 mai prochain

— que la dépense sera mandatée ch. XXXI
"Dépenses imprévues" du B. P. 1959 au Trésorier
M. Robert Destombes, villa "Créole" 12 Bd du
Pigeonnier -